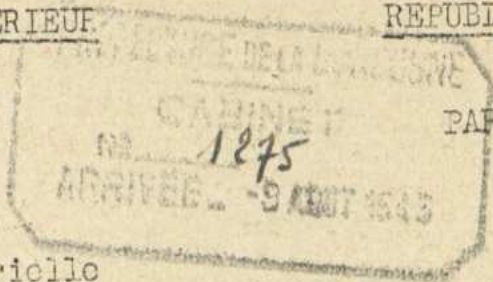


Le Ministre

PARIS, le 6 Août 1945.



Circulaire ministérielle
N° 628.

Le MINISTRE de l'INTERIEUR

à Messieurs les Commissaires de la
République,
à Messieurs les Préfets.



OBJET : Insuffisance de l'action pour la répression des
attentats et agressions.

Depuis deux mois, dans un grand nombre de départe-
ments, les attentats par explosifs et les agressions à main
armée se multiplient et causent de nombreuses victimes et
des dégâts matériels importants.

La répression de la Police et de la Gendarmerie
demeure très souvent inefficace et on ne paraît se contenter
un peu facilement de signaler : "les auteurs sont inconnus",
et "les enquêtes se poursuivent".

Les conséquences morales et politiques de cette
situation sont sérieuses. La population a le sentiment d'une
carence des autorités et adresse aux membres du Gouvernement
des plaintes de plus en plus vives.

.....

Les étrangers et, notamment, les journalistes²
n'hésitent pas à affirmer et à publier que l'ordre public
n'est plus assuré en France.

J'invite les Commissaires de la République et
les Préfets à prendre, personnellement, la direction de
la répression des attentats et agressions, à stimuler
très énergiquement l'activité de la Gendarmerie et des
services de Police, et à notifier aux commandants de la
Gendarmerie, aux Secrétaires Généraux à la Police et aux
chefs des Services départementaux et locaux de la Police,
que leur responsabilité est engagée et que je ne saurais
accepter, plus longtemps, une telle insuffisance de
résultats.

Les attentats et agressions sont le plus souvent
l'oeuvre de malfaiteurs de droit commun qui usurpent la
qualité de résistants ou de déportés politiques comme
l'ont prouvé des arrestations récentes. Or, tous les
partis politiques, tous les mouvements de Résistance et
toutes les organisations de prisonniers et déportés
expriment leur réprobation de tels attentats et dégagent
la responsabilité de leurs groupements. J'invite les
Commissaires de la République et les Préfets à provoquer
des désaveux publics de ces partis, associations et

.....

groupements, lorsque des attentats ou agressions se produisent et à souligner qu'ils risquent de porter atteinte à l'autorité morale de la Résistance, alors que, dans la plupart des cas, ils sont dûs à des bandits, quand ils ne sont pas provoqués par des miliciens et autres agents de la 5ème colonne.

Au moment où va s'ouvrir la période électorale, il importe, au plus haut point, que le calme soit maintenu dans le pays, et le Gouvernement demande aux Commissaires de la République, aux Préfets et aux Chefs de la Police et de la Gendarmerie, d'organiser la répression des attentats et agressions avec la plus grande énergie.

Je vous prie de me rendre compte, par un rapport spécial, sous le timbre de mon Cabinet, des efforts que vous aurez tentés et des mesures que vous aurez prises pour l'exécution de la présente instruction.



A. TIXIER.